



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2023-001</b>		Date d'émission : <b>02 août 2023</b>	Page : <b>1/2</b>
Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour du matériel qui relève de l'annexe I du règlement (UE) 2018/1139.			
<b>Un équipement concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de la DGAC.</b>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>NIL</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>NIL</b>	
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>Safran Electronics &amp; Defense</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Sac-harnais de parachutes Safran Electronics &amp; Defense, (Parachutes de France, Aératur et Zodiac Aerospace)</b>	
Chapitre ATA : <b>NIL</b>	Objet : <b>Remplacement de la drisse de déclenchement 120cm P/N 304626-0</b>		

## 1. APPLICABILITE

La présente consigne de navigabilité s'applique aux sac-harnais SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Parachutes de France, Aératur, Zodiac Aerospace) d'un des modèles listés ci-dessous équipés d'une drisse de déclenchement 120cm avec jonc (P/N 304626-0) :

P/N	Nom commercial
740-1	ATOM TANDEM, LEGEND T
740-1a	ATOM 740-1a
740-2 350	SMM 350 (MMS 350)
740-2	SMM 420 (MMS 420)

## 2. RAISONS

Au cours d'un saut en tandem, la drisse tubulaire de déclenchement est venue obstruer le gros anneau du système trois anneaux du RSE (ralentisseur stabilisateur extracteur) et ainsi bloquer la cinématique de libération du RSE. L'actionnement de chacune des deux commandes d'ouverture (CDO) n'a pas permis la libération du RSE et l'ouverture du conteneur principal.

Le pilote tandem a mis en œuvre une procédure de secours qui s'est déroulée sans incident.

La drisse concernée est la drisse tubulaire de déclenchement 120cm avec jonc P/N 304626-0.

Safran Electronics & Defense estime que le dimensionnement et la souplesse du matériau de cette drisse sont des facteurs qui ont pu contribuer à l'incident. Afin de réduire le risque que représente l'ouverture de la voilure secours avec le RSE en trainée, la présente consigne de navigabilité impose avant toute nouvelle utilisation de l'ensemble de saut, le remplacement de la drisse 120cm avec jonc P/N 304626-0 par une des solutions listées au paragraphe 1.C du Service Bulletin n° 740-25-010 Rev 1 visé au § 4 ci-dessous.

### **3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION**

Les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette consigne de navigabilité :

Avant toute nouvelle utilisation, faire réaliser par un plieur de parachute de secours qualifié ou par un moniteur/pilote « tandem » qualifié, les opérations de remplacement de la drisse 120cm avec jonc P/N 304626-0 conformément au paragraphe 3 du Service Bulletin n° 740-25-010 Rev 1 visé au § 4 ci-dessous.

### **4. DOCUMENTS DE REFERENCE**

Safran Electronics & Defense Service Bulletin N° 740-25-010 Rev 1 du 25 juillet 2023

### **5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

Dès publication, le 02 août 2023

### **6. NOTE**

Les demandes de renseignements concernant cette CN peuvent être adressées à :  
[dsac-nav-parachutes-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-nav-parachutes-bf@aviation-civile.gouv.fr)

### **7. APPROBATION**

Cette CN est approuvée par la DGAC.